



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 18 DECEMBRE 2019

EXTRAIT DE DELIBERATION N°2019-155 /7.2.6.3

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 18 décembre 2019, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire. Les conseillers présents au nombre de 30 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents : Y. AIFA, Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, J.L. BALLY, A. BLANCANEUX, M. CHASSON, A. COLLIN, J. COUTURIER, M. DE JAHAM, A. FAVIER, G. FAVRE, J. FORTE, A. GAL, B. GATTAZ, A. GERVASI, B. GRANDCAMP, C. LEBLANC, R. MAZZILLI, L. MOGORE, C. MOLLIER-SABET, A. MOTTE, B. PARIS, J. POLAT, J. ROBERT, B. SARRAT, C. STELLA, N. TAMBORINI, L. TRICOLI, J. VIAL, D. ZAMBON.

Représentés : R. REVIL, A. MOREAU

Absent : N. CHARLETY

Le secrétaire de séance désigné est Nicolas TAMBORINI.

OBJET : FINANCES / TARIFS DES SERVICES ET PRESTATIONS : Cimetière - Taxes - Droits de concession - Tarifs 2020

Rapporteur : Yves Allardin

EXPOSE : Différents tarifs relatifs au Cimetière exploité en régie doivent être réactualisés. Il est proposé une augmentation moyenne de 1 % correspondant à l'augmentation des coûts d'entretien.

PROPOSITION

Vu l'avis de la Commission Finances et Administration générale du 10 décembre 2019,

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- D'adopter les tarifs suivants :

I - TAXES

	2019 Euros	2020 Euros
Taxe inhumation :		
- Adulte 1er corps	53,05 €	53,58 €
corps suivant (même inhumation)	26,50 €	26,77 €
- Enfant 1er corps	26,50 €	26,77 €
corps suivant (même inhumation)	13,27 €	13,40 €
Taxe descente en caveau :		
- Tarif unique	79,25 €	80,04 €

- corps suivant (même inhumation)	39,63 €	40,03 €
Urne cinéraire en columbarium ou caveau :		
- taxe dépôt	26,50 €	26,77 €
- urne suivante (même dépôt)	13,27 €	13,40 €
Urne cinéraire en fosse :		
- taxe dépôt	26,50 €	26,77 €
- urne suivante (même dépôt)	13,27 €	13,40 €
Taxe forfaitaire de remise en état des terrains et cases repris :		
	108,55 €	109,64 €

II - DROITS DE CONCESSION

	2019 Euros	2020 Euros
CIMETIERE : le mètre carré		
- concession trentenaire	157,52 €	159,10 €
- concession cinquantaenaire	260,62 €	263,23 €
COLUMBARIUM : la case		
- concession pour 15 ans	258,13 €	260,71 €
- taxe dépôt urne en jardin cinéraire	26,50 €	26,77 €
DEPOT PROVISOIRE :		
- dépositaire le mois - séjour limité à 6 mois	38,74 €	39,13 €

Les recettes seront affectées à l'article 9202610 " Service Cimetière " du budget communal

DECISION : La proposition est ADOPTEE à l'UNANIMITE (32 POUR)
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis
son dépôt en préfecture.

Le Maire de VOIRON,


Julien POLAT

